



Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

ARRETE FIXANT LES LISTES DES CANDIDATS ADMIS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – SESSION 2025

Spécialités :

- « Réseaux, voirie et infrastructures »
- « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »
- « Services et intervention techniques »

Le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret du 2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes,

Vu l'arrêté portant ouverture d'un examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne – session 2025, pour le compte des centres de gestion de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, pris en date du 5 août 2025 ;

Vu l'arrêté fixant la liste des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne – session 2025, pris en date du 29 janvier 2025 ;

Vu l'arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne – session 2025, pris en date du 26 février 2025 ;

Vu l'arrêté fixant la date, l'heure et le lieu de l'épreuve écrite de l'examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne – session 2025, pris en date du 26 février 2025 ;

Vu l'arrêté fixant la liste des membres du jury de l'examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne – session 2025, pris en date du 20 mars 2025 ;

Vu l'arrêté portant modification de l'arrêté du 26 février 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne – session 2025, pris en date du 14 avril 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 – Les listes des candidats admis à l'examen professionnel par voie de promotion interne de technicien principal de 2^{ème} classe – session 2025 sont annexées au présent arrêté.

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Article 3 – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département des Hautes-Alpes.

Gap, le 24 septembre 2025

Le Président,

Marcel CANNAT





Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

ANNEXE

LISTE DES CANDIDATS ADMIS

– PAR ORDRE ALPHABETIQUE –

EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE – SESSION 2025
Spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures »

NOM	NOM de naissance	Prénom	Autres prénoms
CALVI		Pierre	Eric
CASTIGLIA		Bruno	Charles Eugène
GRAND		Teddy	
GUIDICELLI		Grégory	
LUCIANO		Sauveur	Robert Daniel
SPRICK		Vincent	

6 candidats

LISTE DES CANDIDATS ADMIS

– PAR ORDRE ALPHABETIQUE –

EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE – SESSION 2025
Spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »

NOM	NOM de naissance	Prénom	Autres prénoms
AUBERT		Michael	René André
BEGNIS		Philippe	
CHAMBON		Bastien	Lucien
MEYRAN		Julien	
OUESLATI		Slim	
SAFFORES		Jean	

6 candidats

LISTE DES CANDIDATS ADMIS

– PAR ORDRE ALPHABETIQUE –

EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE – SESSION 2025
Spécialité « Services et intervention techniques »

NOM	NOM de naissance	Prénom	Autres prénoms
ASINARI	MARQUES	Alexandra	Claudine
BARTOLI	INNOCENTI	Audrey	
BERENI		Serge	
FAIVRE		Fabrice	Georges, Gerard
HERNANDEZ		Franck	
LACOME		Sylvain	
PIGAGLIO		Laurent	Michel Maurice
REYMONDET		Christine	

8 candidats